ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catégorie C

Question écrite n° 60373

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les conséquences budgétaires de la décision prise par le Gouvernement d'alléger les charges salariales sur les bas salaires de la fonction publique. En effet, ferme sur sa volonté de ne pas réévaluer le point d'indice des salaires des fonctionnaires tant que la croissance ne sera pas effective, le Gouvernement a proposé aux organisations syndicales d'inscrire cette négociation dans le cadre plus large de la rénovation des parcours professionnels des agents et a ouvert une concertation visant à aboutir à un accord global en mars 2015. En attendant, le Gouvernement a initié un geste en faveur des bas salaires de la fonction publique, en allégeant leurs cotisations salariales afin de redonner un peu de pouvoir d'achat aux agents concernés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le coût budgétaire de cette mesure.

Texte de la réponse

A l'instar de ce qui était envisagé pour les salariés du secteur privé, il s'agissait d'introduire un dispositif dégressif de diminution des cotisations salariales dans la fonction publique afin de redonner du pouvoir d'achat aux agents les moins bien rémunérés. Le Conseil constitutionnel a invalidé le dispositif envisagé dans sa décision du 6 août 2014 au motif d'une rupture du principe d'égalité. Le Gouvernement a pris acte de cette décision.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morange
Circonscription : Yvelines (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60373
Rubrique : Fonction publique de l'état
Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 juillet 2014, page 5937
Réponse publiée au JO le : 2 décembre 2014, page 10062